

Bourses d'études C&Y - Guidelines pour les candidats

Ces lignes directrices s'adressent à tous les candidats qui suivent un cours au sein de l'Institut Pasteur de Paris. La bourse s'élève à **1 500 euros par mois, au prorata** de la durée du cours, et est destinée à couvrir une partie des dépenses de l'étudiant sur place (logement, nourriture et transport). Le programme couvre également les frais d'inscription de l'étudiant.

L'unité *Programme for promotion (P4P)* de l'Institut Pasteur gère le paiement de la bourse.

Critères d'éligibilité

- Être membre du Pasteur Network (à l'exception de l'Institut Pasteur Paris)
- Être accepté à un cours organisé par un membre du Pasteur Network (en dehors de son institut)
- Avoir un statut scientifique : Master 2, Doctorat, Technicien, Ingénieur ou Chercheur titulaire.
- Les candidatures doivent être soutenues par le directeur de l'institution d'origine*.

**Pour les candidatures nécessitant une lettre du directeur de Fiocruz et d'IP Paris, le chef de département peut être utilisé à la place.*

Critères d'évaluation

- Pertinence du cours pour le profil du candidat et de son institut
- Motivation du candidat
- Soutien de la part de l'institut au candidat

Procédure:

L'appel est ouvert toute l'année et la date limite de soumission d'une demande de financement est la même que celle de l'inscription au cours:

1. [Candidature en ligne](#) par le candidat
2. Vérification de l'éligibilité par le responsable du programme C&Y Etudes
3. Examen de chaque demande par le comité de sélection et décisions finales.
4. Notification aux candidats par le responsable du programme C&Y Etudes.
5. **Les candidats acceptés doivent commencer leur demande de VISA dès qu'ils reçoivent leur acceptation au programme.**
6. Les étudiants fourniront un rapport annuel au responsable du programme C&Y Etudes.

Informations de contact :

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter l'équipe de gestion du programme de subventions à l'adresse suivante : p4p@pasteur.fr.